



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR dûment convoqués le 18 Juin 2020 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 24 Juin 2020 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Jean-Yves MENOUE, *Président* – Aimé DAGORN, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - François PRIGENT, *Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté* – Yvon LE BIANIC, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Patricia LE GOAS, *Vice-Présidente SMITRED, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre LE ROY, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Jean-Pierre MORVAN, *Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté* - François LE MARREC, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Pierre TERRIEN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* – Mme Marie-Thérèse SCOLAN, *Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Pierre SALLIOU, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Jacques ROBIN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Brigitte LE SAULNIER, *déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard QUILIN, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-Claude JEGOU, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* – Alain LACHIVER, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Guy FOUNTAS, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - André GUILLEMOT, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Eric ROBERT, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* – Gérard LE CABEC, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération*.

ASSISTAIENT :

M.M. Franc TANGUY, *Délégué suppléant, Guingamp Paimpol Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mickaël THOMAS, *LANNION-TREGOR Communauté* - Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* - Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* - David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Danilo LE SAUX, *Stagiaire, SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Gérard KERNEC, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-Paul LE LOUET, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Marcel PRAT, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean LE MERDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-François LE BESCOND, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Daniel MERRIEN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-Yves KERAUDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Yannick DUBOURG, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Claude LOZAC'H, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Marie-France GAULTIER, *Déléguée suppléante, LANNION-TREGOR Communauté* - Thomas MICHEL, *LANNION-TREGOR Communauté* - Benoît DANIEAU, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Anne-Laure LAMANDE, *LANNION-TREGOR Communauté*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Claude JEGOU.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

Le Président rappelle que le SMITRED Ouest d'Armor étant un Syndicat mixte fermé, la date butoir pour les élections est le 25 Septembre 2020. Il rappelle que Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion Trégor Communauté vont procéder à la désignation de leurs délégués mi-septembre.

Le Président adresse ses félicitations aux personnes nouvellement élues.

I – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR LA PERIODE COVID 19

Le Président précise que durant le confinement, M. Lageat serriste a procédé à une cessation d'activité car il ne pouvait plus écouler sa production de fleurs. Il a donc été procédé à la prise d'un avenant suspendant pour une période de 6 mois la fourniture de chaleur par le SMITRED aux serres Lageat ainsi que la suspension du versement de la rémunération de la chaleur.

Par ailleurs, le Président précise que M. El Hadeg a saisi l'occasion pour prendre les serres de M. Lageat et a ainsi basculé son activité sur les serres de ce dernier. Il a donc été procédé à la conclusion d'un contrat avec M. El Hadeg pour la reprise de serre existante de M. Lageat par M. El Hadeg et des travaux d'aménagements du réseau de chaleur pour alimenter cette serre.

II – INCIDENCES TONNAGES ET BUDGET 2020 PREVISIONNELS

Le Président expose la situation concernant les tonnages reçus par le SMITRED jusqu'à fin mai et notamment l'impact qu'a eu la fermeture des déchèteries et l'arrêt de la collecte en porte à porte de la collecte sélective sur Lannion Trégor Communauté.

Sur ce dernier point, le Président indique que toutes les tonnes collectées et livrées au SMITRED ont été stockées et qu'aucune perte de CS n'est à déplorer. Cependant les tonnages entrants ont tout de même diminué de 14%. Le Président expose que tout sera mis en œuvre pour résorber ce stock rapidement.

En ce qui concerne les autres tonnages entrants, le Président constate une très forte baisse sur la période janvier-avril 2020 comparée à la même période en 2019, pouvant aller jusqu'à -36% pour les végétaux. Les encombrants ont baissés de 31%, le bois de 27%, tandis que les OMR se maintenaient à seulement -1.2 %.

Le Président précise que ces données brutes doivent être relativisées au regard de l'augmentation très importante des mêmes tonnages déposés en déchèterie ou collectés en porte à porte dès le déconfinement mi-mai. La perte globale non rattrapée pourrait n'être que de 3% en moyenne, voire moins si la tendance au « déstockage » des déchets conservés par les usagers pendant le confinement se poursuit. Cela aura tout de même des conséquences budgétaires en termes de recettes même s'il est encore un peu tôt pour chiffrer ce manque à gagner.

D'autant que le Président indique que la situation sanitaire pourrait provoquer également une baisse de fréquentation touristique qui viendrait impacter la production de déchets du territoire et donc aggraver encore la baisse de tonnages constatée entre mars et mai. Il conviendra de faire un point précis à la sortie de l'été.

Le Président remercie M. Rémi HENRIONNET pour le travail réalisé lors de la période de crise sanitaire et sur l'application du Plan de Continuité des Activités (PCA). Le Président remercie également les services des intercommunalités de Guingamp Paimpol Agglomération, Lannion Trégor Communauté et le SMITRED Ouest d'Armor.

Le Président rappelle que le centre de tri n'a pas fonctionné du 17 Mars au 26 Avril 2020 durant la période de confinement et que l'ensemble des activités du SMITRED ont repris le 27 Avril 2020.

III - ARRET DE LA FILIERE BOUES A PLEUMEUR-BODOU

Le Président rappelle qu'avec la crise sanitaire COVID 19, il y avait une obligation d'hygiéniser les boues. Il a donc été décidé d'abandonner la filière compostage en aération pilotée sur le site de Pleumeur-Bodou. Cette filière est peu pérenne et fait l'objet d'un moratoire par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Le Président propose le lancement d'une étude de faisabilité pour une unité de séchage de boues pour répondre aux besoins de nos collectivités. Cette étude devra

montrer l'intérêt ou pas de cette unité de séchage sachant qu'il est indispensable de consolider la performance énergétique.

M. Jérôme MASSÉ, Directeur de Guingamp Paimpol Agglomération, précise les difficultés rencontrées avec la crise sanitaire sur l'hygiénisation des boues. Il précise qu'il sera nécessaire de trouver un exutoire et que la stratégie à adopter est une étude conjointe entre le SMITRED et Guingamp Paimpol Agglomération en y intégrant les boues des industriels.

M. Éric ROBERT, Délégué de Lannion-Trégor Communauté demande quels sont les tonnages d'une année sur l'autre ?

M. Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor répond que les tonnages sont les mêmes d'une année sur l'autre. Il précise que Lannion Trégor Communauté est partant pour la réflexion et la seule solution possible est l'incinération si l'épandage est rendu impossible. Il précise que ce projet est à 2, 3, 4 voire à 5 ans.

M. Aimé DAGORN, Vice-Président, précise que Guingamp Paimpol Agglomération doit absolument regarder pour plus d'épandages pour les industriels et qu'il est nécessaire de regarder les volumes.

M. Jérôme MASSÉ, Directeur de Guingamp Paimpol Agglomération, rappelle qu'un diagnostic doit être établi sur un schéma directeur assainissement et trouver ainsi des exutoires.

M. Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED Ouest d'Armor précise que dans la loi de finances il précise que c'est un vrai durcissement des décisions. C'est une catastrophe nationale.

Le Président rappelle que le PCI du four continue d'exploser, ce qui entraîne un ralentissement du four, au lieu de tourner à 7 t/h, il tourne à moins de 4 t/h, les grilles du four bloquent et l'on est obligé de détourner des déchets.

Il rappelle la nécessité pour le prochain mandat de lancer la réflexion pour un nouveau four à haut PCI afin de remplacer le four actuel. Il y a beaucoup trop de plastiques dans la fosse et pas assez d'ordures ménagères.

IV – APPLICATION DES ORDONNANCES : RTT, CONGES, PRIMES

Conformément à l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Président rappelle la déclaration du Président de la République du 16 Mars 2020 où il met le pays en confinement du 17 Mars 2020 au 10 Mai 2020.

Il précise que la fin du confinement est au 11 Mai 2020 mais que les activités du SMITRED ont repris le 27 Avril 2020.

Le Président rappelle les différentes positions statutaires du personnel pendant cette crise sanitaire, à savoir : ASA garde d'enfants, ASA agent vulnérable, ASA, présentiel, télétravail, arrêt pour maladie ordinaire.

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Président informe les membres du Bureau Permanent que, conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Bureau Permanent peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 sur la base de calcul de 1 000 € maximum à certains agents.

Le Président propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 au SMITRED Ouest d'Armor afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents mentionnés ci-dessous** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Cette prime exceptionnelle versée en une seule fois est instaurée **selon les modalités suivantes** :

Situation	Période de calcul retenue	Montants
Agents exposés - Collecte et traitement des DASRI - Traitement des OM à l'UCOM	Du 17 mars au 10 mai 2020	28 € / jour de présence
Agents mobilisés en présentiel		14 € / jours de présence

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- Les modalités du versement (mois de paiement, ...)
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité (moins 4 abstentions Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Mme Brigitte SAULNIER, M. André GUILLEMOT, M. Pierre SALLIOU),

- **D'APPROUVER** la proposition du Président.

- **DE PROCEDER** au versement de la prime.

Mme Brigitte LE SAULNIER, Déléguée de Guingamp Paimpol Agglomération précise qu'au sein de GPA, un groupe de travail a été mis en place constitué des élus des services présents (déchets + jeunesse) + administratifs + syndicats + agents désignés tirés au sort.

Elle précise qu'aucun jour de congé n'a été retiré et que la prime a été instaurée aux agents en présents, ce qui représente 153 agents.

M. Franc TANGUY, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, précise que c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de concertation entre les 3 agglos, car cela crée des disparités entre les agents.

François PRIGENT, Vice-Président, rappelle que chacun a pris une décision. Il n'y a pas de décision meilleure qu'une autre.

V – COMMUNICATION SPECIFIQUE COVID 19

Le Président demande à Magalie QUELENN, Responsable du service communication de présenter ce sujet.

Magalie QUELENN, responsable du service communication rappelle que dès la période de confinement, le SMITRED a conservé un lien direct avec les agents du SMITRED et les élus en faisant un suivi hebdomadaire du Plan de Continuité d'Activités par l'envoi d'une lettre d'information par semaine sur le compte rendu des réunions spéciales COVID 19 en précisant les dispositions spécifiques.

De plus, durant la période du 13 au 16 Mars 2020, un communiqué de presse a été élaboré, un journal interne spécial COVID 19 et un flyer gestes barrières pour les agents.

La reprise des activités du SMITRED a eu lieu le 27 avril 2020. De nombreuses actions ont été mises en place par la création d'affiches spécifiques sur les gestes barrières affichées dans les vestiaires et douches, salles de pause, bureaux et salles de réunion. Une journée de formation a été dispensée au personnel dès la reprise d'activités. Un communiqué de presse a été adressé le 27 avril sur les déchets COVID et l'envoi d'une affiche « déchets COVID » a été adressé à toutes les mairies du territoire du SMITRED le 28 Avril 2020.

VI – MISE EN CONFORMITE DE L'UVE : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Le Président demande à Danilo LE SAUX, stagiaire au SMITRED Ouest d'Armor, de présenter le travail réalisé au SMITRED au cours de son stage sur la mise en conformité de l'UVE.

L'étude réalisée est à remettre à la DREAL le 04 Décembre 2020 avec une échéance de mise aux normes au 04 Décembre 2023.

Le BREF incinération 2019 est composé de 37 MTD « Meilleures Techniques Disponibles ». La composition des MTD concerne les caractéristiques et spécificités des installations, des techniques appliquées pour traiter les polluants et les nouveaux niveaux d'émissions de polluants.

M. Danilo LE SAUX informe l'assemblée sur le plan d'actions qui sera mis en place, à savoir, en 2021, mise en place d'un suivi continu de mercure et en 2023 la fiabilisation dénox catalytique avec le remplacement du train d'échangeur fumée). L'enveloppe budgétaire est de 2 500 000 €.

VII – AVANCEMENT DE LA PLATEFORME BOIS

Le Président précise que ce chantier a pris du retard compte tenu du confinement lié à la crise sanitaire. Les travaux ont débuté en juin et se termineront courant octobre avec une mise en service fin 2020.

VIII – ADAPTATION DU RESEAU DE CHALEUR

Le Président rappelle qu'il est nécessaire d'adapter le réseau de chaleur pour la reprise des serres de M. Lageat par M. El Hadeq. Ces travaux seront réalisés sur la période de Juin à Septembre et concernent des aménagements de chaufferies, des travaux de réseaux enterrés, des travaux de réseau aérien et aménagements de la sous-station, des travaux d'électricité et d'automatisme et des essais de réseaux.

La mise en service est prévue en Octobre.

IX – TRAVAUX VESTIAIRES LOGISTIQUES ET SALLE DE CARACTERISATION

Le Président rappelle des travaux de vestiaires dans le bâtiment logistique sont programmés avec la création de 5 douches (au lieu de 2 actuellement) dans une extension de 20 m² environ, la création de sanitaire neuf et réagencement de l'intérieur afin d'optimiser de l'espace.

De plus, une salle de caractérisation fermée avec habillage en faux plafond sera réalisée ainsi que le renforcement de l'éclairage et de la peinture.

X - CHANTIERS UCOM

Le Président rappelle les différents chantiers prévus sur l'Unité de Compostage de Pleumeur-Bodou, à savoir le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment cartons pour y monter la presse à balles. Ces travaux sont prévus au cours du 1^{er} trimestre 2021. Des travaux sont également prévus dans le cadre de la mise en conformité de l'UCOM avec la mise en place d'un dispositif d'arrosage en plateforme et la reprise des lixiviats en casiers ainsi que la mise en conformité du dispositif de lagunage.

XI - RVM « REVERSE VENDING MACHINE » - DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE INVERSE

Le Président rappelle le projet « consigne » du gouvernement qui consiste à mettre en place la consigne des bouteilles plastiques. Le principe est que les consommateurs qui achètent une bouteille d'eau, une canette ou un produit emballé payent au départ une caution qu'ils récupéreront en ramenant l'emballage. Comme on le faisait jadis avec certaines bouteilles en verre.

Le Président précise toutefois que le montant de la perte de recettes est estimé à 700 k€/an et la perte de soutien financier lié à une contre-performance avant 2022 est estimée à 190 k€/an.

Éric ROBERT, délégué de Lannion-Trégor Communauté demande quelle est la marge de manœuvre ? Le Président répond qu'il est nécessaire de dénoncer ce projet auprès de CITEO et d'appliquer un veto afin que les collectivités soient informées et qu'elles puissent dire non à cette implantation sur leur commune. De plus, il est nécessaire de faire passer cette information auprès des mairies car elles ne savent pas qu'elles peuvent refuser.

Franç TANGI, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération précise que le Centre Leclerc de Plérin ainsi que celui de Loudéac ont mis en place ces RVM. De plus, il précise également que CITEO a financé en 2012 le centre de tri, la mise en place de ces RVM est un peu contradictoire.

François LE MARREC, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération précise qu'il serait nécessaire de faire un travail en amont pour expliquer aux grandes surfaces les enjeux.

XII - FOURNITURES DE PIÈCES, ENTRETIEN, REPARATION MECANIQUE ET HYDRAULIQUE DES VEHICULES ROULANTS ET MATERIELS DU SMITRED OUEST D'ARMOR : ATTRIBUTION

Le Président précise que par délibération du 27 Novembre 2019, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, dans le cadre de l'opération de fournitures de pièces, entretien, réparation mécanique et hydraulique des véhicules roulants et matériels du SMITRED Ouest d'Armor pour les lots n°19 à 22 de cette opération.

Le Président rappelle que le 11 Mars 2020, les lots n°20 et 22 ont été attribués et qu'au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres a proposé de déclarer les lots n°19 et 21 infructueux en raison de l'absence d'offre conforme et propose le passage en procédure négociée avec les entreprises candidates pour l'ensemble des lots, à savoir avec la société MARTENAT BRETAGNE pour le lot n°19 « véhicules poids lourds de marque IVECO » et avec les sociétés MS EQUIPEMENT et TP ASSISTANCE » pour le lot n°21 « chargeuse de marque KRAMER ».

Dans le cadre de la procédure négociée, une demande a été transmise aux entreprises candidates dans le cadre de cette procédure.

Suite à cette procédure négociée, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu les candidats indiqués dans le tableau ci-après.

LOTS <i>Appel d'offres ouvert</i>	ENTREPRISES	SUR LA BASE DU MONTANT ESTIMATIF INDICATIF ANNUEL
Lot n°19 : véhicules poids lourds de marque IVECO	MARTENAT BRETAGNE	5 805.00 € HT
Lot n°21 : chargeuse de marque KRAMER	MS EQUIPEMENT	8 404.30 € HT

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°19 « véhicules poids lourds de marque IVECO », l'offre de la société **MARTENAT BRETAGNE** pour un montant estimatif indicatif annuel de **5 805.00 € HT** et pour le lot n°21 « chargeuse de marque KRAMER » l'offre de la société **MS EQUIPEMENT** pour un montant estimatif indicatif annuel de **8 404.30 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

XIII - MARCHÉ DE MISE EN CONFORMITÉ DU SITE DE PLEUMEUR-BODOU AU BREF TRAITEMENT DES DÉCHETS - AVENANT N°1 AU LOT N°1.

Le Président rappelle qu'une mise en conformité du site de compostage est obligatoire à l'échéance d'août 2020 et en particulier du rejet des lagunes en quantitatif et qualitatif.

Par ailleurs, l'Etat a instauré un moratoire sur la filière compostage des boues de STEP. C'est pourquoi, le SMITRED a décidé l'abandon du traitement des boues de STEP par compostage dans l'unité des casiers en aération pilotée, permettant un allègement des prestations du présent marché. Pour compenser cette moins-value du marché, des travaux de remise à niveau du site tant en termes d'électricité que de VRD ont été demandés.

Ces ajustements de marché engendrent une moins-value de 1 391 € HT, portant le montant de marché à 342 499 € HT, soit - 0,4 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XIV - CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME BOIS A PLUZUNET ET TRAVAUX DIVERS DE VRD LOT 2 DISTRIBUTION ELECTRIQUE - AVENANT N°1

Le Président expose que le présent avenant a pour objet de traiter la vétusté et des désordres électriques à l'atelier encombrant et dans le hall logistique, concernant l'éclairage et la détection incendie ainsi que la suppression de prestations de maintenance pour le centre de transfert de Callac.

Le montant de ces travaux engendre une plus-value de 4 656,61 € HT, portant le montant de marché à 221 663,75 € HT, soit 2.15 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché lot n°2 avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XV - ACQUISITION D'UN BROYEUR LENT BI-ROTOR ELECTRIQUE EN POSTE FIXE - MARCHÉ 2020.1.4 - AVENANT N°1

Le Président expose qu'il est possible d'intégrer le broyage de palettes triées avec le broyeur en poste fixe en plus du bois déchets, moyennant l'ajout d'un convoyeur supplémentaire pour l'alimentation du crible à étoiles mobile. Le crible serait alors utilisé en stationnaire et raccordé électriquement au lieu de fonctionner en GNR.

Par ailleurs un box de réception broyats est à réaliser, qui était prévu en blocs béton modulaire, un marché de fourniture de blocs étant prévu en marché séparé. Or, pour un gain de place et la sécurité, il est préférable de réaliser ce mur partiellement en béton banché, l'avantage étant que cette réalisation permettra également le supportage du convoyeur de déverse des broyats. C'est pourquoi, il a été demandé à la société HANTSCH d'inclure la réalisation de ce mur en béton banché.

Le montant de ces modifications supplémentaires engendre une plus-value de 84 979.00 € HT, portant le montant de marché à 998 979.00 € HT, soit 9.30 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société HANTSCH tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XVI - REMISE EN ACTIVITE SERRES EXISTANTES - EXTENSION SERRE 2 LOT N°4 ELECTRICITE AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE - AVENANT N°1

Le Président expose que le présent avenant a pour objet un allongement de la fibre optique reliant les serres 5&6, ainsi que le transfert d'informations actuellement gérées dans des automates de l'UVE vers l'automate dédié à la chaufferie pour permettre une remise en ordre des automatismes du réseau de chaleur.

Le montant de ces modifications supplémentaires engendre une plus-value de 7 105,30 € HT, portant le montant de marché à 91 030,64 € HT, soit 8,47 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché lot n°4 avec la société EIFFAGE ENERGIE tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XVII - REMISE EN ACTIVITE SERRES EXISTANTES - EXTENSION SERRE 2 LOT N°3 GESTION DE L'ENERGIE AVEC LA SOCIETE ETC - AVENANT N°2

Le Président expose que l'application LINA ENERGIE installée par ETC en cours de mise à jour pour le réseau de chaleur, objet du présent marché a pour objet le suivi et la gestion de l'énergie du site et qu'il y a donc lieu d'intégrer le nouveau transformateur qui va équiper la plateforme bois pour un suivi exhaustif de l'énergie électrique.

Le montant de ces modifications supplémentaires engendre une plus-value de 6664,45 € HT, portant le montant de marché à 85 901,84 € HT, soit 9,46 % du montant du marché de base en cumulé avec l'avenant n°1.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°2,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché lot n°3 avec la société ETC tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XVIII - MISE EN CONFORMITE DU SITE DE COMPOSTAGE DE PLEUMEUR-BODOU - MISE A JOUR LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose qu'il avait été délibéré le 4 Septembre 2019 le lancement d'une opération de travaux pour mettre en conformité le site de compostage de Pleumeur-Bodou au nouveau BREF TRAITEMENT DES DECHETS selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 : dispositif d'arrosage en plateforme et reprise des lixiviats de casiers
- Lot 2 : traitement des COV sur flux canalisés
- Lot 3 : mise en conformité du dispositif de lagunage

Afin de contenir le montant d'investissement pour 2020, Il a été décidé lors du dernier vote du budget de ne pas intégrer le lot n°3 d'un montant estimatif de 550 000 € dans l'étude IFB Environnement présentée le 4 Septembre dernier pour la mise en conformité du lagunage. Ce choix est conforté par l'abandon définitif du traitement des boues de station d'épuration par compostage dans l'unité des casiers d'aération pilotée, le seuil phosphore à 2 mg/l étant impossible à atteindre si des boues de STEP sont traitées.

Quelques travaux impératifs de cette étude ont néanmoins été repris et intégrés au marché lot 1 avec notamment la fourniture et la pose d'un débourbeur/déshuileur.

Par ailleurs, il est également proposé de supprimer le lot 2 d'un montant estimatif de 45 000 € HT concernant les flux à canaliser vers le biofiltre. Le média filtrant sera simplement renouvelé à l'identique en exploitation sans modification du biofiltre et quelques travaux résiduels indispensables pour la canalisation des flux d'odeurs ont été intégrés au marché chaudronnerie en cours de consultation.

Un suivi analytique renforcé du dispositif de lagunage sera mis en œuvre dès que les travaux du lot n°1 afférents à l'amélioration des performances du dispositif de lagunage auront été réalisés.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

IXX - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DASRI : LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président rappelle que la réglementation impose à chaque installation de traitement des DASRI d'être en capacité de les faire traiter dans une autre installation en cas d'indisponibilité de ses propres solutions de traitement et qu'il est aussi nécessaire de prévoir le traitement sur une autre installation de DASRI par nature exclus de la banalisation dans le cas où le SMITRED recevrait ce type de déchets.

Le Président précise que le marché en cours arrive à échéance en fin d'année et qu'il y a lieu de le renouveler et propose en conséquence de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour l'enlèvement au SMITRED et le traitement des DASRI. Cette consultation sera allotie comme suit :

Lot n°1 : transport et traitement des DASRI banalisables
Lot n°2 : transport et traitement des DASRI exclus de la banalisation

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique tel que cité ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XX - VALORISATION DE PLACOPLATRE (TRANSPORT ET TRAITEMENT) - LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président précise que le marché de valorisation du placoplâtre va arriver à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Président propose de procéder à une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique, pour la valorisation du placoplâtre.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer un avis d'appel à la concurrence par appel d'offres ouvert alloti sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un seul opérateur économique tel que cité ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

XXI - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE TRI SMITRED / KERVAL / SUEZ

Le Président expose que le centre de tri Générès de Kerval Centre Armor, exploité par SUEZ, va de nouveau être l'objet de travaux d'optimisation en septembre 2020. Le Président rappelle qu'une convention a été mise en place entre le SMITRED, KERVAL et

SUEZ lors d'une première phase de travaux de Génériss en 2019, qui détaillait les modalités d'accueil et de tri de la collecte sélective de Kerval à Pluzunet, notamment financière.

Le Président indique que si cette convention est toujours valide, le tarif indiqué pour le tri par le personnel SMITRED n'est plus d'actualité, celui ayant été modifié lors de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2019, passant de 140 € HT/t à 143 € HT/t.

En conséquence, il y a lieu de prendre en compte cette modification par voie d'avenant.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre de tri des déchets issus des collectes sélectives SMITRED Ouest d'Armor/KERVAL Centre Armor/Suez.

XXII - CONVENTION DE PARTENARIAT ET PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LE CLUB EN AVANT DE GUINGAMP/SMITRED OUEST D'ARMOR – PREVENTION DES DECHETS/ANIMATION/SENSIBILISATION ECO-STADE

Le Président expose le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat entre le club d'En Avant de Guingamp et le SMITRED au cours de la saison 2019/2020.

Le Président propose de renouveler cette convention (contrat annuel de partenariat), pour la saison 2020-2021, avec le club d'En Avant de Guingamp afin de poursuivre le tri sélectif au stade et aux abords du stade et plus globalement la promotion des actions de prévention et de communication du SMITRED Ouest d'Armor à l'échelle du territoire. Le Président propose également la mise en place de la collecte séparative des biodéchets. Le Président propose également d'établir un protocole de partenariat avec le club de l'En Avant de Guingamp (saisons 2020-2023) fixant les modalités de mise en œuvre de la convention annuelle.

Cet exposé entendu,
Après lecture de la convention et du protocole,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le club d'En Avant de Guingamp et le SMITRED Ouest d'Armor.

- **D'APPROUVER** le protocole de partenariat entre le club d'En Avant de Guingamp et le SMITRED Ouest d'Armor.

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et le protocole de partenariat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et procéder aux règlements correspondants.

XXIII - CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Le Président expose

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L 6227-1 à L 6227-12 et D 6271-1 à D 6272-2,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n°2019-1387 du 18 décembre 2019 portant relèvement du salaire minimum de croissance,

Vu le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la circulaire du 08 Avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'instruction interministérielle DSS/5B/2019/141 du 19 Juin 2019,

Vu la loi sur la transformation de la fonction publique,

VU l'avis favorable donné par le Comité Technique, en sa séance du 19 Juin 2020, CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le Président expose que, dans le cadre de la formation par apprentissage, le SMITRED Ouest d'Armor peut recourir au contrat d'apprentissage.

Le Président rappelle que trois demandes ont été effectuées par des étudiants pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage en alternance à compter de la rentrée de septembre 2020. Ces contrats concernent :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Administratif	1	Master 1 et master 2 Ressources Humaines	2 ans
Technique	1	Licence professionnelle protection et gestion de l'environnement	1 an
Maintenance centre de tri	1	Bac pro maintenance	1 an

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DECIDER** de conclure dès la rentrée scolaire 2020/2021, trois contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et à procéder aux règlements correspondants.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter auprès du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

XXIV - VENTE D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2021

Le Président expose que le prix de rachat de l'énergie électrique est très volatil sur le marché européen EPEX SPOT. Afin de saisir les opportunités haussières de ce marché, il propose de mandater la société ALPIQ pour engager la vente d'électricité pour l'année 2021 à un montant de marché de 50 €/MWh. Pour information, ce montant était de 48 € HT/MWh pour 2020.

C'est pourquoi, le Président propose de souscrire un engagement pour l'année 2021, si le montant de l'énergie électrique atteint un prix de rachat de 50 €/MWh net vendeur.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Président à signer un contrat avec le responsable d'équilibre **ALPIQ** tel qu'exposé ci-dessus ainsi que les pièces afférentes à ce dossier et à facturer selon les modalités du contrat.

XXV - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE TOUTABRI PLEUMEUR-BODOU

Le Président expose que le « toutabri » (abri de stockage) de Pleumeur-Bodou a été endommagé lors de la tempête Ciara en février 2020. Aussi, l'assurance propose un remboursement en deux temps de 12 255,74 € d'une part à la réception de la quittance d'indemnité de sinistre dommages et 3 322,68 € d'autre part sur présentation des factures soit un montant global de 16 613,42 €.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XXVI – PLAN DE COMMUNICATION FIN 2020

Le Président expose la poursuite des activités de communication avec une reprise des tournées en amont des collectes des ambassadeurs de prévention effective au 18 mai et des tournées Mobil Inn au 2 juin.

En juin, du 8 au 12 juin, une action spécifique a été menée conjointement avec la ville de Lannion pour sensibiliser et informer sur les modalités de collecte et les consignes de tri spécifique à leur activité.

Malgré l'annulation de la tournée des Estivales des R', des villes ont souhaité maintenir des animations. Ainsi dans plusieurs communes, il a été proposé, sur une journée, une animation version « light ».

L'évènementiel « Sous les déchets, la plage » est maintenu du 21 au 25 septembre et réunira 135 élèves sur 5 jours et sur 4 sites différents.

Au second semestre 2020, le développement du tri hors foyer sera privilégié avec notamment des actions spécifiques en direction des clubs de football amateurs, des campings, des écoles et des salles polyvalentes.

Deux guides ont été réalisés sur le premier semestre :

- Un en direction des agents des collectivités sur les écogestes au quotidien
- Un en direction des nouveaux élus (élection de septembre).

Et enfin, une consultation a été lancée en février 2020 pour la conception d'un nouveau site internet plus ergonomique, plus interactif et plus design. Il devrait être mis en service fin 2020.

XXVII – LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

XXVIII – LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE LIGNE DE TRESORERIE

La liste des décisions prises par délégation en matière d'emprunts et de ligne de trésorerie est remise à chaque membre présent.

XXIX - QUESTIONS DIVERSES

Surveillance des sites

Le Président rappelle que l'arrêté préfectoral du 14/10/2016 stipule que **« Les installations sont fermés par un dispositif capable d'interdire l'accès à toute personne non autorisée. Une surveillance est assurée en permanence ».**

De plus, il précise qu'un durcissement des exigences de sécurité des établissements dits à risques. C'est pourquoi, il est nécessaire de demander une enveloppe budgétaire à notre prestataire actuel pour situer la procédure de marché public. La sécurisation du site prévoit un accès par badge à toutes entrées dans les bâtiments du SMITRED. D'autres entrées internes seront également équipées en fonction du matériel ou du danger que la ou les pièces contiendront.

Cette sécurisation fait suite aux futures demandes réglementaires qu'un établissement comme le nôtre devra pouvoir justifier

Agenda prévisionnel

Le Président informe les membres présents de l'agenda prévisionnel pour les prochaines réunions du SMITRED, à savoir :

- | | |
|--|---|
| ✓ Mercredi 09 ou vendredi 11 septembre | Commission d'Appel d'Offres |
| ✓ Vendredi 25 septembre ou au plus tôt | Assemblée Générale/installation
des délégués |
| ✓ 1 ^{ère} quinzaine d'octobre | Commission d'Appel d'Offres |
| | Bureau Permanent |
| ✓ Octobre / Novembre | A définir |
| | |
| ✓ Mercredi 16 Décembre | Assemblée Générale |
| ✓ Vendredi 29 Janvier 2021 | Repas du personnel et Bureau
Permanent |

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19 heures 45.

Le Président

Jean-Yves MENO
Maire-Honoraire de Ploubezre